

NED. NAT. BUREAU VOOR ANTHROPOLOGIE

Aan de leden van het „Institut International d'Anthropologie” is de volgende oproeping verzonden:

Assemblée Générale Statutaire.
Amsterdam, 1927.

Paris, le 15 décembre 1926.

Monsieur,

Le Conseil de direction de l'Institut International d'Anthropologie a décidé d'accepter l'aimable invitation de son Office national néerlandais et de tenir à Amsterdam, au mois de septembre 1927, son assemblée générale statutaire triennale.

Nous serions heureux de vous voir participer aux travaux de cette session, qui se tiendra dans un pays particulièrement intéressant au point de vue anthropologique et ethnographique.

L'Office national néerlandais s'efforcera, par des moyens appropriés, de rendre le séjour en Hollande le moins coûteux possible; il vous enverra prochainement une invitation contenant le programme définitif de la session (avec les visites et excursions), la liste des communications déjà inscrites, et tous les renseignements pratiques.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments bien cordiaux.

Le Président,
Louis MARIN,
Ministre des Pensions.

Les Secrétaires généraux:

Dr. CAPITAN, Dr. PAPILLAUT, Comte BEGOUEN.

Programme provisoire de la IIIe Session.

- Lundi 19 septembre. 10 h. 30: Réunion du Conseil de direction. — 11 h. 30: Séance d'ouverture de la session. — 15 heures: Assemblée générale. — 17 heures: Réception par la Municipalité. — 20 heures: Conférence de M. le professeur Krom (de Leiden) sur l'Art hindou-javanais (avec projections). — 21 heures: Thé dans le hall de l'Institut colonial. — 22 heures: Danses javanaises.
- Mardi 20 septembre. De 10 à 12 h. 30: Réunion des sections. — 14 h. 30: Visite de la Ville en autobus; visite d'une taillerie de diamants. — 20 heures: Film de folk-lore, présenté par M. Van der Ven (musique de M. le professeur Röntgen).
- Mercredi 21 septembre. De 10 à 12 h. 30: Réunion des sections avec l'International Federation of eugenic organisations. — 14 h. 30: Visite du port d'Amsterdam et d'un paquebot des Indes néerlandaises. — 20 heures: Conférence de M. l'abbé Breuil (avec projections).
- Jeudi 22 septembre. De 10 à 12 h. 30: Réunion des sections. — 14 h. 30: Visite des Musées d'Amsterdam. — 20 heures: Concert par l'orchestre du „Concertgebouw”, offert par la Municipalité.
- Vendredi 23 septembre. De 10 à 12 h. 30: Réunion des sections. — 14 h. 30: Réunion du Conseil de direction. — 15 h. 30: Assemblée générale et séance de clôture. — 19 heures: Banquet.

Samedi 24 septembre: Excursions à l'île de Marken et à Volendam.

Dimanche 25 septembre: Départ pour Groningue. — Réception par la Municipalité.

Lundi 26 septembre: Visite (en autobus) des environs de Groningue et des monuments mégalithiques de la région. — Visite du Musée archéologique. — Dîner. — Départ pour Assen. — Réception par la Municipalité ou le Gouvernement provincial.

Mardi 27 septembre: Visite (en autobus) des environs de Assen; monuments mégalithiques. — Démonstration de folk-lore. — Départ pour Arnhem.

Mercredi 28 septembre: Visite du Musée de folk-lore de Arnhem et démonstration au théâtre. — Visite (en autobus) des environs d'Arnhem. — Thé offert dans un des châteaux. — Banquet offert par la Municipalité ou le Gouvernement provincial.

Questions générales posées.

(*Non limitatives.*)

1°. Comment organiser et stimuler l'étude anthropologique des populations dans chaque pays?

2°. But et méthodes de l'anthropométrie; méthodes pratiques pour déterminer les caractères descriptifs en morphologie.

3°. Problème du croisement des races. Caractères et valeur des métis.

4°. Recherches séro-anthropologiques. Réception des groupes sanguins dans les races humaines. Rapports avec l'hérédité.

5°. L'homme tertiaire et son industrie.

6°. Le repeuplement du monde après le paléolithique.

7°. Phonétique comparée des races humaines; technique et moyens.

8°. Etude de l'Inconscient dans la symbolique sociale et religieuse.

9°. Méthodes psychologiques et psychiatriques pour étudier les aptitudes des races humaines.

10°. Psychosociologie des races primitives comme moyen de comprendre les races civilisées.

11°. Comment répandre et améliorer l'enseignement de l'anthropologie dans les Universités et les Ecoles supérieures?

AVIS.

La durée de chaque communication en section est fixée à 20 minutes *au maximum*.

Pour prendre part à la session, il faut être membre de l'Institut International d'Anthropologie. — Cotisation annuelle: 30 francs français. — Pour devenir membre, adresser une demande au Président, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e). — Le service de la *Revue anthropologie* est fait de droit aux membres titulaires.

Adresser les adhésions à la session, le titre des communications et les demandes de renseignements:

soit au Secrétariat de l'Institut International (15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e),

soit au Secrétariat de l'Institut International néerlandais (Dr. I. J. Brugmans, 134 Frans van Mierisstraat, Amsterdam).

Les cotisations sont reçues par le trésorier de l'I. I. A., Dr. Weisgerber, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris (6e); (mandat-poste, chèque barré ou non, compte de chèques postaux Paris 845.13).

Op het aanstaand congres van het „Institut international d'Anthropologie”, in September 1927 te Amsterdam te houden, zullen, zoo mogelijk, wederom een tweetal prijzen worden toegekend voor psychisch-anthropologische en praehistorische onderzoekingen.

In de aflevering der „Revue Anthropologique”, 1—3 Janvier—Mars 1926, vindt men omtrent de beide prijzen, den „prix d'Ault du Mesnil” en den „prix hollandais”, het volgende ter kennis gebracht:

Prix d'Ault du Mesnil.

Le Prix d'Ault du Mesnil (triennal) sera décerné pour la seconde fois en 1927 et proclamé à la session de l'Institut international d'Anthropologie.

Ce prix sera décerné au savant, homme ou femme, français ou étranger, dont le travail *inédit* traitant de Préhistoire aura été désigné par le jury nommé par l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Il est indivisible et ne pourra être attribué qu'à l'auteur (ou aux auteurs s'il y a collaboration) d'un seul manuscrit. Son attribution n'implique pas l'impression du travail récompensé.

Les candidats au prix d'Ault du Mesnil devront déposer leur manuscrit dactylographié en trois exemplaires, avant le 31 Décembre 1926, au secrétariat de l'Ecole d'anthropologie, 15, Rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris-VIe (ou l'y faire parvenir par lettre recommandée).

Les manuscrits déposés devront porter une devise et un numéro, et être accompagnés d'un pli cacheté portant à l'extérieur cette devise et ce numéro et contenant le nom et l'adresse du candidat; le pli sera ouvert au cours de l'assemblée générale par le président de l'Institut international d'anthropologie, qui proclamera le lauréat.

Le lauréat pourra toucher, dans le mois qui suivra la proclamation, par un chèque signé du trésorier de l'Ecole d'anthropologie de Paris, la somme de 1.800 francs, montant des arrérages de la somme offerte par Mme d'Ault du Mesnil.

Si les manuscrits présentés étaient considérés par le jury comme insuffisants, le prix d'Ault du Mesnil ne serait pas décerné et son montant serait ajouté au montant du prix de la session suivante.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'anthropologie.

Prix Hollandais.

Le Prix Hollandais (triennal), décerné par un jury international désigné par le Conseil de direction de l'Institut international d'anthropologie et composé, au minimum, de huit membres, à raison de un membre par nation, sera proclamé pour la seconde fois, en 1927, à l'Assemblée générale de cet Institut.

Il sera attribué au savant, homme ou femme, de quelque nationalité que ce soit, qui, au cours de ces trois années écoulées, aura effectué ou publié des recherches particulièrement méritoires en matière d'Anthropologie physique ou de Préhistoire.

Ce prix est indivisible. Pour cette seconde attribution son montant sera de 7.000 francs environ, payables par le trésorier de l'I. I. A. un mois après la proclamation.

Le jury n'est pas lié par les candidatures; il pourra désigner comme lauréat tout savant qu'il en aura jugé digne, même s'il ne s'est pas présenté.

Si le jury estime qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix, les intérêts des trois années écoulées seront ajoutés au capital de la fondation.

Les candidatures au prix Hollandais devront être posées avant le 1er Novembre 1926, par lettre recommandée, avec pièces à l'appui en quatre exemplaires, adressée au président de l'Institut international d'anthropologie, 15, Rue de l'Ecole de Médecine, Paris, VI.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat de l'Institut international.